



Réponses au questionnaire Municipales 2026



Ville : THIERS

Liste : GENERATION THIERS 2026

Engagement politique et priorité donnée à la sécurité routière

Inscrivez-vous explicitement l'objectif « zéro victime »* (zéro mort, zéro blessé grave) dans votre programme municipal ?

** viser le zéro victime, d'ici 2050, conformément à l'engagement européen et national, en s'engageant localement à atteindre à minima -25% de victimes de la route pendant le mandat de 6 ans (voir manifeste).*

Non. Si non, quelles sont vos autres priorités (voir question suivante)

Le terme "zéro victime" n'est pas explicitement mentionné dans le programme. En revanche, nous souhaitons accentuer de manière significative la sécurité aux abords des zones sensibles telles que les écoles, les collèges, les lycées, les crèches et les pôles de vie sociale. Nous souhaitons engager une campagne de répression de la vitesse excessive par l'usage d'un radar mobile. La mise en place de zones 30 et de zones de rencontres ont été pleinement intégrées dans le plan de circulation établi au cours du mandat précédent et qui sera déployé dans les années à venir. Enfin, une voie verte, le long de le Durolle, est en cours d'élaboration (phase d'acquisition foncière) pour relier le quartier du Moutier jusqu'à la base de loisirs, Iloa.

La protection des usagers les plus vulnérables doit-elle constituer la priorité de votre mandat ?

Oui, cela doit être une priorité.

Si oui classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Sécuriser les traversées de voie (signalisation et éclairage des passages piétons, dégagement du stationnement aux abords des passages-piétons);L'étendue des secteurs piétons, rues scolaires, zones partagées et pistes cyclables.;La prise en compte du handicap dans les aménagements;Personnel dédié à la sécurisation des points sensibles (sorties d'écoles, événements ponctuels...);Sensibilisation des usagers vulnérables à une meilleure visibilité (matériels rétro réfléchissants, éclairage...);

Aménagements et partage de l'espace public

Êtes-vous favorable à rééquilibrer l'usage de l'espace public et des différentes mobilités en réduisant la place de la voiture ?

Oui, cela doit être une priorité du mandat.

Sur notre territoire, une proportion importante de la population ne dispose pas de moyen de transport individuel. Or, nous savons que la mobilité est un facteur d'inclusion sociale. Il nous semble donc primordial de pérenniser l'offre de transport en commun et de vélos en libre service déployée au cours du mandat précédent, et de travailler à la notion de cheminements piétons balisés. Nous avons aussi travaillé à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable que nous souhaitons mettre en oeuvre progressivement. Nous allons également porter notre attention sur les incivilités du quotidien, notamment les stationnements dangereux ou irréguliers sur les trottoirs, en ayant recours à la vidéo-verbalisation.

Agirez-vous pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels ?

Oui

Cette proposition est pleinement intégrée au plan de circulation. Elle suppose toutefois des aménagements aux couts significatifs sur les axes de transits, notamment en bas de ville. Notre nouveau plan de circulation est bien une feuille de route mais qu'il faut lire à moyen et long terme. Par ailleurs, notre commune, par son histoire, a également des zones densément peuplées, autour d'axes de circulation importants: par exemple la RD 2089 qui est une voie utilisée parfois pour le délestage de l'autoroute, mais également lors de convois exceptionnels.

Autoriserez-vous certaines « rues aux enfants, rue pour tous* » (en collaboration avec les associations, comités de quartiers, collectifs de riverains...) ?

** Une « rue aux enfants, rue pour tous » est une rue fermée temporairement à la circulation motorisée (voir manifeste).*

Oui

Thiers est une ville très étendue, et par définition, cela suppose que pour certaines écoles, la voiture individuelle reste le moyen de transport privilégié par les familles. En revanche, ce dispositif peut être déployé sur certaines écoles, celles étant localisées en zones très urbanisées.

Sécurisation des piétons

Pensez-vous que le trottoir doit redevenir un espace totalement réservé à l'usage piéton ?

Oui, tout à fait et c'est un enjeu fort de sécurité.

La difficulté de notre cité médiévale réside, pour la circulation piétonne, dans l'étroitesse des rues. Il nous faut donc travailler au partage de l'espace public. Dans la zone historique, le plan de circulation prévoit des zones de rencontre.

Un Plan Piéton* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Non

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Non concerné(e)

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Non

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Non concerné(e)

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Planification et régulation des vitesses

Prévoyez-vous de faire du 30km/h la norme de la vitesse maximale autorisée et de rendre exceptionnel le 50km/h (en le motivant) ?

Non, mais le 30km/h pourra être mis en place dans certaines rues.

Oui c'est un axe de travail du plan de circulation. Hormis les axes de transit, il nous semble cohérent d'envisager cette option.

Si vous êtes amené à diriger une Métropole, vous engagez-vous à maintenir les routes métropolitaines à 80km/h (ou moins ex : 70km/h) ou à revenir à 80km/h si la vitesse actuelle est de 90km/h) ?

Non concerné

Quelles actions vous semblent prioritaires pour faire respecter les limitations de vitesse ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Un aménagement de voirie qui diminue les vitesses; Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques; La mise en place de ralentisseurs; Une présence et un contrôle renforcé par les forces de police; Une présence dissuasive des radars;

Sécurisation des itinéraires cyclables

Le développement de la pratique cyclable est-elle une priorité ?

Non, mais nous allons toutefois agir dans ce domaine.

Comme déjà indiqué nous avons établi un schéma directeur cyclable que nous comptons déployer au cours de temps, et des réfection de voiries.

Un Plan Vélo est-il en place dans votre commune (réseau cyclable, comité vélo, charte de qualité des aménagements cyclables) ?

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Non

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Quelles actions vous semblent les plus importantes en matière de politique cyclable ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Une diminution des vitesses des véhicules motorisés;La mise en place de services (parcs de stationnement vélo, location en libre-service...);La prise en compte du vélo dans les aménagements routiers;Le développement du linéaire de pistes sécurisées;Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques;

Politique de contrôle/sanction

Vous engagez-vous à renforcer le contrôle/sanction en particulier vis-à-vis des comportements dangereux ?

Oui

Comme déjà indiqué nous aurons recours à l'usage d'un radar mobile

Envisagez-vous la mise en place de radars urbains de nouvelle génération* ?

** Voir Manifeste (la loi 3DS du 21/02/22 article L. 130-9 du code de la route le permet)*

Non

Prendrez-vous un arrêté interdisant la consommation et la détention dans l'espace publique de protoxyde d'azote ?

Oui

Ferez-vous une priorité de la lutte contre les stationnements gênants ou dangereux, avec obligation de résultats ?

Oui

Créerez-vous une brigade de police municipale spécialisée contre la délinquance routière ?

Non

À défaut, envisagez-vous de former votre police municipale sur la sécurité routière ?

Oui

Sensibilisation et communication

Agirez-vous en matière de sensibilisation à la sécurité routière ?

Non, mais nous encourageons les initiatives

Si oui, classez les mobilités ciblées par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

EDPM = Engin de Déplacement Personnel Motorisé (gyropodes, gyroroues...)

Partagerez-vous les données publiques des verbalisations effectués par les agents de votre commune ?

Oui

Des PDES (Plan de Déplacements Établissement Scolaire) et/ou PDE (Plan de Déplacements d'Entreprises) sont-ils en place sur votre commune ?

Oui

Si oui, allez-vous continuer à en mettre en place ?

Oui

Si non, mettez-vous en place des PDES et/ou PDE ?

Non concerné(e)

Mettez-vous en place des campagnes de sensibilisation et communication autour de la sécurité routière ?

Oui

Sensibiliserez-vous et formerez-vous les employés municipaux, chauffeurs de bus... au respect de la sécurité routière ? Mènerez-vous une politique d'exemplarité ?

Oui, cela doit-être une prorité du mandat

L'exemplarité, dans le comportement routier comme dans les autres registres de la vie sociale, doit être la norme, pour les agents, comme pour les élus, qui s'engagent au quotidien dans l'intérêt général.

Gestion des mobilités et de la transition écologique & climatique

Quelles sont les priorités de la municipalité en matière de mobilité ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Concilier les usages en développant les espaces partagés; Aménager des parkings relais avec comme objectif de diminuer fortement la place de la voiture en ville; Développer l'offre de transports en commun; Encourager fortement et accompagner le développement des mobilités actives (marche et vélo) en aménageant l'infrastructure (les pistes cyclables, les trottoirs et les places publiques sécurisées...) et en instaurant des événements (« journée sans voitures »...); Mieux organiser et sécuriser la logistique urbaine (travaux, livraisons...);

La sécurité routière est-elle un levier essentiel pour améliorer le climat social ?

Oui, totalement car l'augmentation du sentiment de sécurité apaisera nécessairement les tensions et que le développement de « zones de rencontres » sécurisées peut renforcer le lien social.

La sécurité routière est-elle un levier essentiel de la transition écologique et climatique ?

Oui, totalement car la réduction des vitesses, le développement des mobilités douces aura un impact positif sur la baisse des émissions des Gazs à Effet de Serre (GES) et libèrera de l'espace pour la végétalisation.

Gouvernance locale et implication citoyenne

Associez-vous les habitants/associations à la prise de décision et la gouvernance locale des politiques de mobilité et de sécurité routière ?

Oui, cela doit-être une priorité du mandat

Il nous semble primordial de travailler de concert avec les habitants, quartier par quartier, sur les notions de sécurité routière.

Si oui : Mettrez-vous en place des comités municipaux de la sécurité routière

Non

De quelle façon envisagez-vous de gérer votre politique de sécurité routière ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Réunions de concertation avec la population en amont des projets (réunion de quartier...);Information de la population sur les projets d'aménagement;Mise en place de budgets participatifs;Création d'une commission sécurité routière intégrant les comités d'usagers;Communication transparente (baromètre sécurité routière en ligne...);

Vous souhaitez ajouter un point, une initiative, non abordés dans ce questionnaire.

Toutes les villes, en dépit de leur détermination, ne sont pas égales face à la volonté de faire bouger les choses. Notre commune souffre de 40 années des sous-investissements chroniques dans les équipements publics, ou la voirie. En étant la commune la plus étendue du département, le travail est immense mais nous l'envisageons car nous sommes convaincus de son intérêt.